

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 octobre 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-05-11 - ENVIRONNEMENT (8.8) – TARIF D'ACCUEIL DES MATIERES DE VIDANGE A LA STATION D'EPURATION DE TOUL

DATE DE CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 19 octobre 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle Jean Ferrat à FOUG (54570), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), Elisabeth NIGON (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), HEYOB Olivier (ayant la procuration d'ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration d'ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration d'ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (ayant la procuration de LAGARDE Stéphane), SIMONIN Hervé, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MANSION François, DURANTAY Corine, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, ASSFELD LAMAZE Christine, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, LAGARDE Stéphane.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Jean-Luc STAROSSE
<u>Nombre de présents :</u>	63 présents
<u>Nombre de votants :</u>	74 votants

Dans le cadre de l'application des conventions de déversement en vigueur pour le dépotage de matières de vidange en provenance d'entreprise du secteur sur la station d'épuration de Toul, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un tarif comprenant la prise en charge et le traitement de ces effluents.

Précédemment et jusqu'au 31/12/2019, la facturation de la prise en charge et le traitement des matières de vidange était réalisée par la société VEOLIA délégataire du service public du système d'assainissement de Toul.

Depuis le passage en régie au 1^{er} janvier 2020, la facturation de ce type de prestation revient à la Communauté de Communes Terres Toulaises. Or, il s'avère que par omission, les tarifs votés lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2019 ne le prévoyaient pas.

Afin de régulariser la situation, il est proposé de reconduire le tarif appliqué en 2019 par le délégataire VEOLIA dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) à savoir 13,63 € HT /m3 de matières de vidange dépotées et prises en charge sur la station d'épuration de Toul.

Ce tarif sera mis à jour, si nécessaire, en fin d'année 2020 en fonction des effluents à accueillir à l'avenir dans le cadre d'éventuelles nouvelles conventions et des conditions de prises en charge par le prestataire SAUR, gestionnaire de la station d'épuration de Toul depuis le 1^{er} janvier 2020

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 24 septembre 2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le tarif de prise en charge et de traitement des matières de vidange à hauteur de 13.63 € HT par mètre-cube dépoté et pris en charge sur la station d'épuration de Toul pour les conventions de déversement en vigueur,**
- **Que les recettes seront perçues sur le budget annexe assainissement aux articles 7068 « Autres prestations de services ».**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX